

---

PIERRE ASTIÉ  
DOMINIQUE BREILLAT  
CÉLINE HISCOCK-LAGEOT\*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1<sup>er</sup> AVRIL – 30 SEPTEMBRE 2000)

AUTRICHE

8 septembre 2000 : **Démocratie et Union européenne**. À la suite de l'arrivée au pouvoir d'une coalition alliant les populistes et l'extrême droite du FPÖ, l'Autriche avait été mise sous « surveillance ». Une commission désignée par Luzius Wildhaber, président de la Cour européenne des droits de l'homme, et composée de l'ancien président finlandais Martti Ahtisaari, de Marcelino Oreja, ancien ministre espagnol des Affaires étrangères, ancien secrétaire général du Conseil de l'Europe, ancien membre de la Commission des Communautés européennes, et de Jochen Frowein, directeur de l'Institut Max-Planck de Heidelberg, ancien membre et vice-président de la Commission européenne des droits de l'homme et résident de l'Association allemande des professeurs de droit public, avait été mise en place. Elle remet son rapport au président Chirac, en tant que président en exercice de l'Union européenne, et prône la levée des sanctions européennes. Le 12 septembre cette levée est

annoncée, ce qui satisfait l'ensemble de la classe politique autrichienne et évite des mesures en réplique telles que l'organisation d'un référendum-plébiscite contre les sanctions qui aurait été organisé en octobre ou le blocage de la Conférence intergouvernementale européenne (*Libération*, 9-10 au 14 et 16-17 septembre 2000 ; *Le Monde* 9 au 15 et 17-18 septembre 2000).

189

CHILI

20 juillet au 8 août 2000 : **Responsabilité du chef de l'État**. La saga judiciaire se poursuit (cf. *RE*, 88, 89, 90, 94). De retour dans son pays le 3 mars, après 503 jours de détention – ou plutôt rétention – à Londres, le général Augusto Pinochet Ugarte, 84 ans, pensait être à l'abri de toute poursuite judiciaire pour atteintes aux droits de l'homme sous sa dictature de 1973 à 1990, période pendant laquelle il est accusé de quelque 3 000 morts dont 1 198 disparus. En devenant sénateur à vie en mars 1998, après avoir quitté le commandement des

---

\* UMR 6567, CECOJI, Université de Poitiers.

armées, il avait acquis l'immunité parlementaire.

À la requête du juge Juan Guzman Tapia qui instruit 157 plaintes déposées contre l'ancien dictateur, la cour d'appel de Santiago, le 23 mai, avait, par 13 voix contre 9, décidé de lever l'immunité parlementaire. Le 9 juin, ses avocats avaient saisi la juridiction suprême. Par 14 voix contre 6, celle-ci confirme, le 1<sup>er</sup> août – mais cela n'est annoncé que le 8 –, la décision de le poursuivre dans l'affaire de la « caravane de la mort », une unité militaire qui a parcouru le Chili en fusillant sans procès 74 opposants en octobre 1973. Désormais, le général Pinochet devrait pouvoir être jugé par la justice chilienne sauf si, après examens médicaux, les médecins diagnostiquaient une détérioration de sa santé mentale (*Le Figaro* 2, 3, 9 et 10 août 2000 ; *Libération*, 20 au 22-23, 1<sup>er</sup> au 3, 5-6, 9 au 11 et 22 août 2000 ; *Le Monde*, 20, 23-24 juillet, 3, 4, 6-7, 9 au 11 et 23 août 2000 ; *Courrier International*, 17 et 24 août 2000).

## DANEMARK

28 septembre 2000 : **Référendum**. Les 4 millions d'électeurs danois étaient appelés à se prononcer par référendum sur l'adhésion du Danemark à l'Euro. Les « non » l'emportent avec 53,1 % contre 46,9 %. La participation, qui a été de 87 %, n'avait jamais été aussi élevée (*Le Figaro*, 28 et 29 septembre 2000 ; *Libération*, 19, 26, 29, 30 septembre-1<sup>er</sup> octobre 2000 ; *Le Monde*, 17-18, 20, 27 au 30 septembre 2000 ; *Courrier International*, 21 septembre 2000 ; www.inm.dk).

Inscrits	3 999 706	
Votants	87,5 %	
Suffrages exprimés	3 459 963	
NON	1 838 026	(53,1 %)
OUI	1 621 937	(46,9 %)

## GRANDE-BRETAGNE

28 juillet 2000 : **Chambre des Communes, Speaker**. Betty Boothroyd, 70 ans, abandonne la présidence de la Chambre des Communes, fonction qu'elle occupait depuis 1992. Elle était la première femme à avoir occupé l'imposant fauteuil de cuir vert (*Le Figaro*, 27 juillet 2000).

4 août 2000 : **Monarchie**. Le Royaume-Uni célèbre le centenaire de la reine mère Elizabeth, membre le plus populaire des Windsor, ce qui redonne un peu de prestige à la monarchie britannique. Celle-ci n'est plus jugée bénéfique que par 44 % des Britanniques, après les difficultés connues par nombre des membres de la famille royale. Les cérémonies les plus solennelles ont eu lieu le 19 juillet avec un imposant défilé militaire (*Libération*, 20 juillet, 4 et 5-6 août 2000 ; *Le Monde*, 20 juillet, 5 et 6-7 août 2000 ; *Courrier International*, 20 juillet 2000).

## ISRAËL

31 juillet 2000 : **Élection présidentielle**. Le président israélien Ezer Weizman, 76 ans, élu en 1993 (cf. *RE*, 66), réélu en 1998, aurait dû demeurer en fonction jusqu'en 2003. Accusé de corruption (il aurait reçu 453 millions de dollars d'un homme d'affaires français pour soutenir son parti) et sous l'effet d'une enquête

judiciaire, il décide, le 28 mai de quitter son poste avant son terme, le 10 juillet. Premier chef d'État israélien à avoir été interrogé comme suspect, il avait échappé de peu à des poursuites judiciaires, la police ayant recommandé de classer le dossier, estimant qu'il n'existait pas « de preuves suffisantes ». Les enquêteurs avaient cependant estimé que le président Weizman s'était rendu coupable de « fraude » et d'« abus de confiance », délits couverts alors par la prescription.

L'intérim est assuré par le président de la Knesset Avraham Burg. Le président Weizman est remplacé par le candidat de l'opposition de droite, Moshe Katzav, 55 ans, né en Iran, ancien ministre du Tourisme, député peu connu, élu au deuxième tour, contre toute attente, par la Knesset avec 63 voix contre 57 à Shimon Peres, 76 ans, ancien Premier ministre, ancien ministre des Affaires étrangères, prix Nobel de la paix.

C'est la première fois dans l'histoire du pays que le président d'Israël n'est pas travailliste, mais appartient au Likoud. Il est aussi le premier président séfaraïte. Moshe Katzav devient le huitième président de l'État hébreu. Il est élu pour 7 ans pour un mandat unique contre 5 ans renouvelables auparavant. Quand certain pays passe au quinquennat, un autre fait le choix du septennat... (*Le Figaro*, 11 juillet et 1<sup>er</sup> août 2000 ; *Libération*, 4, 21, 24, 25, 28, 29-30 janvier, 11 février, 7, 10 avril, 25 mai, 1<sup>er</sup> août 2000 ; *Le Monde*, 5, 11, 15, 22, 25 janvier, 12 février, 6, 11 avril, 30 mai, 11 juillet, 2 et 3 août 2000 ; *Courrier International*, 14 août 2000.)

## NIGERIA

19 août 2000 : **Charia**. Un huitième État du Nigeria, le Borno au nord-ouest, adopte la Charia (loi islamique) après que l'État du Zamfara a lancé le mouvement en octobre 1999. L'introduction de la Charia a été très controversée dans ce pays, pluriethnique et pluriconfessionnel, notamment par les chrétiens, principalement implantés dans le sud du pays (*Le Figaro*, 18 août 2000).

## RUSSIE

20 août 2000 : **Tsar**. L'Église catholique n'est pas la seule à canoniser. L'Église orthodoxe canonise le dernier tsar Nicolas II et sa famille en même temps que 1 147 autres personnes, pour la plupart des prêtres et moines victimes du communisme. La décision de canoniser le tsar avait été prise le 14 août à l'unanimité par l'Assemblée épiscopale du patriarcat de Moscou, à la suite de débats pourtant houleux (*Libération*, 14 et 21 août 2000 ; *Le Monde*, 15 et 23 août 2000 ; *Courrier International*, 24 août 2000).

## SUISSE

24 septembre 2000 : **Votations**. Pour la sixième fois consécutive en trente ans, les Suisses ont rejeté le principe d'une limitation du nombre d'étrangers résidant dans leur pays<sup>1</sup>. Ils ont dit non à 63,7 % (1 328 526), contre 36,3 % (755 597) à la proposition d'un député conservateur demandant de limiter à 18 % de la popu-

1. Actuellement, le pays compte 1,3 million d'étrangers, soit 19,3 % des 7 millions d'habitants. Si le référendum avait été positif, il aurait entraîné l'expulsion de 100 000 personnes.

lation le nombre d'étrangers autorisés à séjourner en Suisse. Aucun des cantons n'a voté pour. La participation a été de 43,4 %.

La coalition gouvernementale en place depuis 1959, à laquelle appartient le député auteur de cette proposition,

s'était clairement prononcée contre cette limitation qu'elle jugeait arbitraire et impraticable (*Les Échos*, 22-23 septembre 2000 ; *Le Figaro*, 25 septembre 2000 ; *Libération*, 23-24 septembre 2000 ; *Le Monde*, 24-25 au 27 septembre 2000 ; [www.admin.ch](http://www.admin.ch)).